

DÉCISIONS de la 5^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 27 avril 2021
à 10 h 00 pour la session préliminaire et à 17 h 00 pour la session principale,
par vidéoconférence

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 05.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.2021.010 :
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption de procès-verbaux
 3. Négociation nationale / Entente de principe

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

- 05.02** Que les procès-verbaux des Assemblées d'unité de négociation CSSDM suivantes soient adoptés, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 30 avril 2021, auquel cas ils seront soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale :
- 3^e Assemblée extraordinaire tenue le 11 mars 2021;
 - 4^e Assemblée extraordinaire tenue le 23 mars 2021.

NÉGOCIATION NATIONALE / ENTENTE DE PRINCIPE

- 05.03** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal accepte l'entente de principe du 14 avril 2021 sur la négociation sectorielle et intersectorielle, intervenue entre la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et le Gouvernement du Québec.

